

---

**COMMISSION DES MARCHES DU 11 OCTOBRE 2021**

**COMPTE-RENDU**

---

**Rédigé par** DUNAND Denis

---

**Participants** MME VILLARI, MM CHAIX DUNAND, GIROD, MEHDI, PATUREAU, UGALDE, RODRIGUEZ Ville d'Annemasse  
MM GROS, METRAL Commerçants du marché

**Excusés / Absents :** MME FRADET, Ville d'Annemasse  
MME BRUYANT, MM PERNOUD, LALLIARD, GUENIN, KAISER, KIRAN, COSTA, Commerçants du marché et MM PERTUISET ET STORNY , Présidents de syndicats

---

**diffusion à :** Participants + Direction Générale

---

**Date :** Le 08 novembre 2021

---

**Références :** VP/ODP/DD/649549

---

**Pages :** 3

---

**PJ** 1

Pour décision

Pour avis

Pour mise en oeuvre

Pour information

## ORDRE DU JOUR

1. Remerciements des élus pour la contribution des commerçants au bon déroulement et au succès de la première édition du festival Léman Blues,
2. Propreté du marché et respect des emplacements,
3. Respect des horaires de déballage et emballage,
4. Restructuration marché du mercredi,
5. Tarifs 2022,
6. Animations de fin d'année,
7. Questions et informations diverses.

**Avant de commencer le déroulé de l'ordre du jour, Madame Villari (conseillère municipale déléguée) et Monsieur Mehdi (adjoint au maire) remercient les deux représentants des commerçants présents et font part de leur déception quant au manque d'implication des autres membres titulaires et suppléants. Ils souhaitent que ce mécontentement soit relayé aux autres membres de la commission ainsi qu'aux présidents des syndicats en espérant qu'à l'avenir ces postes soient affectés à des commerçants souhaitant s'impliquer d'avantage dans la vie de nos marchés.**

Ceci étant dit, les élus donnent la parole aux commerçants afin de connaître leur ressenti sur le contexte économique actuel et proposent de débiter par le premier point de l'ordre du jour.

### **1 – Remerciements des élus pour la contribution des commerçants au bon déroulement et au succès de la première édition du festival Léman Blues.**

Au-delà courrier adressé à l'ensemble des commerçants partenaires, les élus souhaitent à nouveau remercier les commerçants pour le respect des horaires et leur contribution au bon déroulement et au succès de la première édition du festival Léman Blues.



## 2 - Propreté du marché et respect des emplacements

Monsieur Dunand explique que depuis plusieurs mois les placiers constatent une dérive sur la propreté générale du marché et des emplacements. De plus en plus de déchets sont entreposés en tête d'allée ou sur des emplacements mitoyens donnant une image peu valorisante du marché.

Les commerçants reconnaissent la réalité de cette situation et expliquent que cette dérive résulte d'une amplitude d'ouverture restreinte de la mini-déchetterie. L'ouverture de la mini-déchetterie sur un créneau horaire complémentaire devrait permettre de réguler ces dérives.

Les élus proposent de répondre favorablement à cette demande sous certaines conditions.

- Ouverture uniquement le vendredi de 08h00 à 09h00 et exclusivement pour les cartons, cagettes et ordures ménagères. A contrario, les fruits, légumes ou matières organiques ne seront acceptés qu'à compter de 12h30.
- Aucune surveillance entre 08h00 et 09h00.

Les élus ont rappelé qu'en cas de non-respect du tri ou des horaires, cette facilité sera immédiatement suspendue et la fermeture définitive de la mini-déchetterie pourrait être étudiée, entraînant ainsi une obligation pour les commerçants de repartir avec leurs déchets.

Par ailleurs, les commerçants ne respectant pas les horaires d'ouverture de la mini-déchetterie et un tri sélectif rigoureux ou entreposant leurs déchets en tête d'allée, sur un étal voisin ou dans le périmètre du marché, seront sanctionnés administrativement ou verbalisés.

Un courrier d'information sera adressé à chaque commerçant en vue de préciser la date de démarrage de ce nouveau dispositif et les conditions d'ouverture.

## 3 - Respect des horaires de déballage et emballage

*Il a été constaté que certains commerçants ne respectaient pas les horaires de déballage ou de remballage. Le non-respect des horaires de déballage entraîne un blocage surtout le vendredi ou les abonnés encore en train de déballer, se heurtent aux passagers commençant leur déballage et gênent ainsi la vente des étals déjà ouverts.*

En ce qui concerne le remballage, le non-respect des horaires entraîne des difficultés d'intervention et d'organisation pour les équipes du service voirie en matière de nettoyage.

Les élus sont conscients que l'instauration du plan Vigipirate, a considérablement réduit la fluidité de la circulation dans le périmètre des marchés, mais ils demandent aux commerçants de bien vouloir s'organiser afin de respecter l'horaire de départ établi à 14h00.

Par ailleurs, les commerçants présents ont été informés que la TAC (gestionnaire des bus) a adressé à la Ville une facture en raison des surcoûts liés aux déviations des bus et au rallongement de leur itinéraire liés au stationnement des véhicules des marchés sur la voie bus de l'avenue Bastin.

Un rappel sera adressé aux commerçants se stationnant à cet endroit afin de réduire le stationnement à son strict minimum en terme de temps et d'emprise.

## 4 - Restructuration marché du mercredi

Les élus ont constaté que le marché du mercredi présentait un nombre important d'emplacements vacants et proposent afin de redonner une cohérence et une attractivité à ce marché, soit de réduire son périmètre soit d'abonner des commerçants passagers.

Après échanges avec les représentants des commerçants et les placiers, il a été acté de réduire le périmètre du marché du mercredi et de procéder à une redistribution générale des emplacements en début d'année 2022. Si le besoin s'en faisait sentir, la partie du marché supprimée pourrait être ré-ouverte aux passagers en période estivale uniquement.

## 4 - Tarifs 2022

Les élus rappellent que la ville n'a pas augmenté ses tarifs ces dernières années malgré l'augmentation des coûts liés au traitement des déchets et à l'augmentation du prix de l'énergie.

Il est proposé aux membres de la commission de revaloriser dans un premier temps le tarif du forfait électricité et de proposer pour avis aux membres du conseil municipal, une augmentation du prix du mètre linéaire au 01/01/2022.

Les membres de la commission ont répondu favorablement à cette demande.

Un courrier précisant les nouveaux tarifs pour 2022 sera adressé aux syndicats et aux membres de la commission.

## **5 - Animations de fin d'année**

Chaque année, à l'exception de ces 2 dernières années en raison de la crise sanitaire, il est de coutume que les commerçants en partenariat avec la Ville organise une petite animation type vin chaud, marrons ou autres, le jour du marché du 23 ou 24 décembre.

Cette année le 24 décembre étant un vendredi, les élus interrogent les commerçants sur l'animation qu'ils ont prévu de mettre en place. Les élus rappellent que la Ville organisera une ou deux animations ce jour là. Les commerçants présents s'engagent à revenir rapidement vers la Ville afin de préciser si une animation sera programmée ou non, ainsi que le contenu de celle-ci.

La Ville rappelle l'importance de ce genre de petites attentions pour la clientèle du marché en cette période de fête.

## **6 -Questions et informations diverses**

Avant de procéder à l'étude des différentes demandes d'abonnements, d'agrandissements et autres, les élus interrogent les commerçants sur d'éventuels sujets supplémentaires tout en précisant qu'en dépit de deux rappels, les commerçants n'avaient pas souhaité ajouter d'autres points à l'ordre du jour.

Un des commerçants présents a souhaité que soit à nouveau étudiée la possibilité d'organiser tous les 2,3 ou 4 ans une redistribution générale des marchés afin de permettre aux plus anciens de pouvoir récupérer des emplacements dont les autorisations de vente auraient été cédées à des personnes ayant une ancienneté moindre. Après plusieurs échanges, les élus émettent un avis favorable pour que cette demande fasse l'objet d'un débat lors d'une prochaine commission.

*Vu, Amine Mehdi, Adjoint Délégué le 29/11/2021*